



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PIERRE-DE SAUREL MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 14 avril 2022, à 19 h 10 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111 rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
Mme Marilynne Pichette	Conseillère district # 1	Présente
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Absent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Absent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

1 OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le greffier-trésorier adjoint constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2022-04-129

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Martin Évangéliste d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

1 OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION

3 RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Embauche d'une étudiant en urbanisme pour la période estivale

3.2 Autorisation d'une prolongation au contrat du coordonateur aux opérations

4 COMMUNICATION

5 FINANCES

6 BIENS ET SERVICES

6.1 Octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du réaménagement et la transformation du bâtiment existant, situé au 859 rue principale à Saint-Roch-de-Richelieu en caserne de pompier à la firme « groupe Leclerc architecture + design inc. »

7 RÈGLEMENT ET AFFAIRES JURIDIQUES

8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS ET CULTURE

11 AFFAIRES DIVERSES

12 CLÔTURE

12.1 Période de questions du public

12.2 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 ADMINISTRATION

3 RESSOURCES HUMAINES

2022-04-130 3.1 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANT EN URBANISME POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'affichage d'un poste d'étudiant en urbanisme ;

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Francis Ratté-Bérubé qui a appliqué sur le poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Nadon et appuyé par M. Denis Dugas d'embaucher Monsieur Francis Ratté-Bérubé au poste d'étudiant en urbanisme pour la période estivale du 9 mai au 12 août 2022, à raison de 35 heures par semaine à taux horaire de 19 \$/h et de financer cette embauche à même le poste budgétaire 02-610-00-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-131 3.2 AUTORISATION D'UNE PROLONGATION AU CONTRAT DU COORDONATEUR AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité au niveau de l'administration général ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'embauche de titulaire actuel du poste, M. Francis Dubreuil, vient à échéance au début du mois de mai ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Évangéliste et appuyé par Mme Marilyne Pichette d'autoriser une prolongation de 4 semaines du contrat de M. Francis Dubreuil et de financer cette prolongation à même le poste budgétaire 02-130-00-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 COMMUNICATION

5 FINANCES

6 BIENS ET SERVICES

2022-04-132 6.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT ET LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT EXISTANT, SITUÉ AU 859 RUE PRINCIPALE À SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU EN CASERNE DE POMPIER À LA FIRME « GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC. »

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé par la Municipalité pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement et transformation du 859 rue Principale en caserne de pompier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions qui se sont toutes deux qualifiées dans le cadre de l'appel d'offre ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Leclerc Architecture + Design inc. arrive au premier rang du pointage finale de la grille de qualification préparé dans le cadre de l'appel d'offre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Martin Évangéliste d'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les plans et devis dans le cadre du projet de réaménagement et de transformation du 859 rue Principale en caserne de pompier à « Groupe Leclerc architecture + Design pour un montant de 57 600 \$ et d'autoriser dans le cadre du même contrat une banque d'heures pour la surveillance des travaux pour un montant ne pouvant pas dépasser 36 550 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 RÈGLEMENT ET AFFAIRES JURIDIQUES

8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS ET CULTURE

11 AFFAIRES DIVERSES

12 CLÔTURE

12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du public sont invités à poser des questions aux membres du conseil sur des sujets qui relève des compétences de la municipalité.

2022-04-133 12.2 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Denis Dugas et appuyé par M. Guy Nadon de lever l'assemblée du conseil à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ